Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : RP-DIM-25-0068
Date du repérage : 26/02/2025

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département :... **Essonne**
Adresse : **Campus D'Orsay**
Commune : **91400 ORSAY**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Batiment 109.

Année de construction : **NC**

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :

CNRS
Avenue de la terrasse
91190 GIF SUR YVETTE

Propriétaire :

CNRS
Avenue de la terrasse
91190 GIF SUR YVETTE

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
X	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**Lebailly Marc**
N° de certificat de certification	**N°495 le 07/11/2022**
Nom de l'organisme de certification	**LCP 25 Av. Léonard de Vinci immeuble Europarc 33600 Pessac (détail sur www.info-certif.fr)**
Organisme d'assurance professionnelle	**NEXUS**
N° de contrat d'assurance	**425KV2110PIA**
Date de validité :	**31/12/2024**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par Lebailly Marc le 26/02/2025.

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptible d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	**Fondis Electronic**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**FenX2 / 22-1036**
Nature du radionucléide	**Cd-109**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**01/04/2022** **850 Mbq**

Programme des travaux :

- La sous-station, à partir de l'échangeur du réseau primaire et jusqu'aux distributions partant dans les galeries techniques.
- Les distributions de chauffage dans les galeries techniques.
- Les distributions de chauffage passant dans le vide sanitaire du bâtiment.
- Les distributions intérieures du bâtiment, jusqu'aux radiateurs dans l'ensemble des locaux.
- Les radiateurs des différents locaux.

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**Fondis Electronic**	
Modèle de l'appareil	**FenX2**	
N° de série de l'appareil	**22-1036**	
Nature du radionucléide	**Cd-109**	
Date du dernier chargement de la source	**01/04/2022**	Activité à cette date et durée de vie : **850 Mbq**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° PCR-EVA-APP-12SS+SNSind03**	Nom du titulaire/signataire **Broudin Thibault**
	Date d'autorisation/de déclaration **29/04/2022**	Date de fin de validité (si applicable) **(Si applicable)**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**Broudin Thibault**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**Broudin Thibault**	

Étalon : Fondis Eléctronic 22-1036 1.01 mg/cm² +/- 0.01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	26/02/2025	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	700	26/02/2025	0,71 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur deux étalons.

- ✓ 0,31 mg/cm2 (SRM 2575) : Etalon du plomb dans les peintures avec la plus faible concentration actuellement disponible ;
- ✓ 0,71 mg/cm2 (SRM 2574).

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

Liste des locaux visités

- **SS - Vide sanitaire**
- **RDC - 50-046**
- **RDC - 50-049**
- **RDC - 50-041**
- **RDC - 50-001**
- **RDC - 50-002**
- **RDC - 50-003**
- **RDC - 50-005**
- **RDC - 50-008**
- **RDC - 50-050**
- **RDC - 50-027**
- **RDC - 50-030**
- **RDC - 50-031**
- **RDC - 50-032**
- **RDC - 50-033**
- **RDC - 50-034**
- **RDC - 50-037**
- **R+1 - 101A**
- **R+1 - 101B**
- **R+1 - 101C**
- **R+1 – 102**
- **R+1 – 120**
- **R+1 – 103**
- **R+1 – 104**
- **R+1 – 105**
- **R+1 – 106**
- **R+1 – 107**
- **R+1 – 108**
- **R+1 – 109**
- **R+1 - 110A**
- **R+1 - 110B**
- **R+1 – 111**
- **R+1 – 112**
- **R+1 – 113**
- **R+1 – 114**
- **R+1 – 123**
- **R+1 – 119**
- **R+1 – 121**
- **R+1 – 115**
- **R+1 – 116**
- **R+1 – 124**
- **R+1 – 122**
- **R+2 – 201**
- **R+2 – 202**
- **R+2 – 203**
- **R+2 – 204**
- **R+2 – 205**
- **R+2 – 206**
- **R+2 – 207**
- **R+2 – 209**
- **R+2 – 210**
- **R+2 – 212**
- **R+2 - 213**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

- **Néant**

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Au jour de la rédaction du présent document, il n'existe pas de valeur seuil de concentration réglementaire pour conclure sur le niveau de risque que présentent les matériaux ou revêtements contenant du plomb.

Les résultats du repérage sont destinés à évaluer les risques d'exposition professionnelle au plomb, de contamination du voisinage du chantier et de l'environnement. L'évaluation de ces risques permet le choix des mesures de prévention les mieux adaptés. Elle doit prendre en compte les deux voies principales d'exposition au plomb : l'inhalation et l'ingestion, via notamment la contamination main-bouche.

5. Résultats des mesures

SS - Vide sanitaire

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-	A	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	I	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	J	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	K	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	L	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	M	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	N	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	O	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-	P	Mur (Non mesurée)	Béton	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (Non mesurée)	béton	brut		Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 17						

RDC - 50-046

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
2		Porte (P1) (partie mobile)	Métal	Peinture	0.02	
3		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
4		Porte (P2) (partie mobile)	Métal	Peinture	0,03	
5		Porte (P2) (Huisserie)			0,02	
6		Porte (P3) (partie mobile)	Métal	Peinture	0,03	
7		Porte (P3) (Huisserie)			0,01	
-	A	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (Non mesurée)	Bardage/flocage	brut		Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

RDC - 50-049

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
8		Porte (P1) (partie mobile)	Métal	peinture	0.02	
9		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
-	A	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	E	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	F	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	G	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-	H	Mur (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (Non mesurée)	Bardage	brut		Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

RDC - 50-041

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
10		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0.02	
11		Plinthes (mesure 2)			0,04	
12		Porte (P1) (partie mobile)	Bois	peinture	0,03	
13		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
14		Porte (P2) (partie mobile)	Bois	peinture	0,03	
15		Porte (P2) (Huisserie)			0,01	
16	A	Mur (partie basse)	Enduit	Toile de verre	0.02	
17		Mur (partie haute)			0,04	
18	B	Mur (partie basse)	Enduit	Toile de verre	0,03	
19		Mur (partie haute)			0,02	
20	C	Mur (partie basse)	Enduit	Toile de verre	0,03	
21		Mur (partie haute)			0,01	
22	D	Mur (partie basse)	Enduit	Toile de verre	0.02	
23		Mur (partie haute)			0,04	
24		Plafond (mesure 1)	Ciment	Peinture	0,03	
25		Plafond (mesure 2)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

RDC - 50-001

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
26		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
27		Plinthes (mesure 2)			0,04	
28		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
29		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
30	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
31		Mur (partie haute)			0,01	
32	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
33		Mur (partie haute)			0,04	
34	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
35		Mur (partie haute)			0,02	
36	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
37		Mur (partie haute)			0,01	
38		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
39		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

RDC - 50-002

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage	carrelage		Partie non visée par la règlementation
40		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
41		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
42	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
43		Mur (partie haute)			0,02	
44	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
45		Mur (partie haute)			0,01	
46	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
47		Mur (partie haute)			0,04	
48	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
49		Mur (partie haute)			0,02	
50		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
51		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

RDC - 50-003

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
52		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
53		Plinthes (mesure 2)			0,04	
54		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
55		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
56	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
57		Mur (partie haute)			0,01	
58	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
59		Mur (partie haute)			0,04	
60	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
61		Mur (partie haute)			0,02	
62	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
63		Mur (partie haute)			0,01	
64		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
65		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

RDC - 50-005

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage	Carrelage		Partie non visée par la règlementation
66		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
67		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
68	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
69		Mur (partie haute)			0,02	
70	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
71		Mur (partie haute)			0,01	
72	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
73		Mur (partie haute)			0,04	
74	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
75		Mur (partie haute)			0,02	
76		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
77		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

RDC - 50-008

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
78		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0.02	
79		Plinthes (mesure 2)			0,04	
80		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
81		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
82	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
83		Mur (partie haute)			0,01	
84	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
85		Mur (partie haute)			0,04	
86	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
87		Mur (partie haute)			0,02	
88	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
89		Mur (partie haute)			0,01	
90		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
91		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

RDC - 50-050

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
92		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
93		Plinthes (mesure 2)			0,04	
94		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
95		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
96	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
97		Mur (partie haute)			0,01	
98	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
99		Mur (partie haute)			0,04	
100	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
101		Mur (partie haute)			0,02	
102	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
103		Mur (partie haute)			0,01	
104	E	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
105		Mur (partie haute)			0,04	
106		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
107		Plafond (mesure 2)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

RDC - 50-027

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
108		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
109		Plinthes (mesure 2)			0,04	
110	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
111		Mur (partie haute)			0,02	
112	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
113		Mur (partie haute)			0,01	
114	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
115		Mur (partie haute)			0,04	
116	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
117		Mur (partie haute)			0,02	
118		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
119		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

RDC - 50-030

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
120		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
121		Plinthes (mesure 2)			0,04	
122	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
123		Mur (partie haute)			0,02	
124	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
125		Mur (partie haute)			0,01	
126	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
127		Mur (partie haute)			0,04	
128	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
129		Mur (partie haute)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 5						

RDC - 50-031

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
130		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
131		Plinthes (mesure 2)			0,04	
132		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
133		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
134	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
135		Mur (partie haute)			0,01	
136	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
137		Mur (partie haute)			0,04	
138	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
139		Mur (partie haute)			0,02	
140	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
141		Mur (partie haute)			0,01	
142		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
143		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

RDC - 50-032

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
144		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
145		Plinthes (mesure 2)			0,04	
146	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
147		Mur (partie haute)			0,02	
148	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
149		Mur (partie haute)			0,01	
150	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
151		Mur (partie haute)			0,04	
152	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
153		Mur (partie haute)			0,02	
154		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
155		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

RDC - 50-033

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
156		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
157		Plinthes (mesure 2)			0,04	
158		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
159		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
160	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
161		Mur (partie haute)			0,01	
162	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
163		Mur (partie haute)			0,04	
164	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
165		Mur (partie haute)			0,02	
166	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
167		Mur (partie haute)			0,01	
168		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
169		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

RDC - 50-034

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
170		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
171		Plinthes (mesure 2)			0,04	
172		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
173		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
174	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
175		Mur (partie haute)			0,01	
176	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
177		Mur (partie haute)			0,04	
178	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
179		Mur (partie haute)			0,02	
180	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
181		Mur (partie haute)			0,01	
182		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0.02	
183		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

RDC - 50-037

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
184		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
185		Plinthes (mesure 2)			0,04	
186		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
187		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
188	A	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
189		Mur (partie haute)			0,01	
190	B	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
191		Mur (partie haute)			0,04	
192	C	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
193		Mur (partie haute)			0,02	
194	D	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
195		Mur (partie haute)			0,01	
196	E	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0.02	
197		Mur (partie haute)			0,04	
198	F	Mur (partie basse)	enduit	Toile de verre	0,03	
199		Mur (partie haute)			0,02	
200		Plafond (mesure 1)	ciment	peinture	0,03	
201		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 101A

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	Brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	Brut		Partie non visée par la règlementation
202		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0.02	
203		Plinthes (mesure 2)			0,04	
204		Porte (P1) (partie mobile)	Bois	Peinture	0,03	
205		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
206	A	Mur (partie basse)	Enduit	toile de verre	0,03	
207		Mur (partie haute)			0,01	
208	B	Mur (partie basse)	Enduit	toile de verre	0.02	
209		Mur (partie haute)			0,04	
210	C	Mur (partie basse)	Enduit	toile de verre	0,03	
211		Mur (partie haute)			0,02	
212	D	Mur (partie basse)	Enduit	toile de verre	0,03	
213		Mur (partie haute)			0,01	
214		Plafond (mesure 1)	Enduit	Peinture	0.02	
215		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 101B

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
216		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
217		Plinthes (mesure 2)			0,04	
218		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
219		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
220	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
221		Mur (partie haute)			0,01	
222	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
223		Mur (partie haute)			0,04	
224	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
225		Mur (partie haute)			0,02	
226	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
227		Mur (partie haute)			0,01	
228		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
229		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 101C

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
230		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
231		Plinthes (mesure 2)			0,04	
232		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
233		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
234	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
235		Mur (partie haute)			0,01	
236	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
237		Mur (partie haute)			0,04	
238	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
239		Mur (partie haute)			0,02	
240	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
241		Mur (partie haute)			0,01	
242		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
243		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 102

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
244		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
245		Plinthes (mesure 2)			0,04	
246		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
247		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
248	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
249		Mur (partie haute)			0,01	
250	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
251		Mur (partie haute)			0,04	
252	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
253		Mur (partie haute)			0,02	
254	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
255		Mur (partie haute)			0,01	
256		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
257		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 120

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
258		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
259		Plinthes (mesure 2)			0,04	
260		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
261		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
262	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
263		Mur (partie haute)			0,01	
264	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
265		Mur (partie haute)			0,04	
266	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
267		Mur (partie haute)			0,02	
268	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
269		Mur (partie haute)			0,01	
270		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
271		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 103

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
272		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
273		Plinthes (mesure 2)			0,04	
274		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
275		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
276	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
277		Mur (partie haute)			0,01	
278	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
279		Mur (partie haute)			0,04	
280	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
281		Mur (partie haute)			0,02	
282	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
283		Mur (partie haute)			0,01	
284		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
285		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 104

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
286		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
287		Plinthes (mesure 2)			0,04	
288		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
289		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
290	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
291		Mur (partie haute)			0,01	
292	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
293		Mur (partie haute)			0,04	
294	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
295		Mur (partie haute)			0,02	
296	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
297		Mur (partie haute)			0,01	
298		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
299		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 105

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
300		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
301		Plinthes (mesure 2)			0,04	
302		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
303		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
304	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
305		Mur (partie haute)			0,01	
306	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
307		Mur (partie haute)			0,04	
308	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
309		Mur (partie haute)			0,02	
310	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
311		Mur (partie haute)			0,01	
312		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
313		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 106

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
314		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
315		Plinthes (mesure 2)			0,04	
316		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
317		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
318	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
319		Mur (partie haute)			0,01	
320	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
321		Mur (partie haute)			0,04	
322	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
323		Mur (partie haute)			0,02	
324	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
325		Mur (partie haute)			0,01	
326		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
327		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 107

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
328		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
329		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
330	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
331		Mur (partie haute)			0,02	
332	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
333		Mur (partie haute)			0,01	
334	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
335		Mur (partie haute)			0,04	
336	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
337		Mur (partie haute)			0,02	
338		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
339		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+1 - 108

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
340		Plinthes (mesure 1)	bois	Peinture	0.02	
341		Plinthes (mesure 2)			0,04	
342		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
343		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
344	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
345		Mur (partie haute)			0,01	
346	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
347		Mur (partie haute)			0,04	
348	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
349		Mur (partie haute)			0,02	
350	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
351		Mur (partie haute)			0,01	
352		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0.02	
353		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+1 - 109

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
354		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
355		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
356	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
357		Mur (partie haute)			0,02	
358	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
359		Mur (partie haute)			0,01	
360	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
361		Mur (partie haute)			0,04	
362	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
363		Mur (partie haute)			0,02	
364		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
365		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 110A

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
366		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
367		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
368	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
369		Mur (partie haute)			0,02	
370	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
371		Mur (partie haute)			0,01	
372	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
373		Mur (partie haute)			0,04	
374	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
375		Mur (partie haute)			0,02	
376		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
377		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 110B

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
378		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
379		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
380	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
381		Mur (partie haute)			0,02	
382	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
383		Mur (partie haute)			0,01	
384	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
385		Mur (partie haute)			0,04	
386	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
387		Mur (partie haute)			0,02	
388		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
389		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 111

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
390		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
391		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
392	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
393		Mur (partie haute)			0,02	
394	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
395		Mur (partie haute)			0,01	
396	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
397		Mur (partie haute)			0,04	
398	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
399		Mur (partie haute)			0,02	
400		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
401		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 112

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
402		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
403		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
404	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
405		Mur (partie haute)			0,02	
406	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
407		Mur (partie haute)			0,01	
408	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
409		Mur (partie haute)			0,04	
410	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
411		Mur (partie haute)			0,02	
412		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
413		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 113

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
414		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
415		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
416	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
417		Mur (partie haute)			0,02	
418	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
419		Mur (partie haute)			0,01	
420	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
421		Mur (partie haute)			0,04	
422	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
423		Mur (partie haute)			0,02	
424		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
425		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+1 - 114

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
426		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
427		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
428	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
429		Mur (partie haute)			0,02	
430	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
431		Mur (partie haute)			0,01	
432	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
433		Mur (partie haute)			0,04	
434	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
435		Mur (partie haute)			0,02	
436		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
437		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+1 - 123

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
438		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
439		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
440	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
441		Mur (partie haute)			0,02	
442	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
443		Mur (partie haute)			0,01	
444	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
445		Mur (partie haute)			0,04	
446	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
447		Mur (partie haute)			0,02	
448	E	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
449		Mur (partie haute)			0,01	
450	F	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
451		Mur (partie haute)			0,04	
452		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
453		Plafond (mesure 2)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 10						

R+1 - 119

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
454		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
455		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
456	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
457		Mur (partie haute)			0,02	
458	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
459		Mur (partie haute)			0,01	
460	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
461		Mur (partie haute)			0,04	
462	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
463		Mur (partie haute)			0,02	
464		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
465		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 121

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
466		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
467		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
468	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
469		Mur (partie haute)			0,02	
470	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
471		Mur (partie haute)			0,01	
472	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
473		Mur (partie haute)			0,04	
474	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
475		Mur (partie haute)			0,02	
476		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
477		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 6						

R+1 - 115

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
478		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
479		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
480	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
481		Mur (partie haute)			0,02	
482	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
483		Mur (partie haute)			0,01	
484	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
485		Mur (partie haute)			0,04	
486	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
487		Mur (partie haute)			0,02	
488	E	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
489		Mur (partie haute)			0,01	
490	F	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
491		Mur (partie haute)			0,04	
492		Plafond (mesure 1)	enduit	Peinture	0,03	
493		Plafond (mesure 2)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+1 - 116

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
494		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
495		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
496	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
497		Mur (partie haute)			0,02	
498	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
499		Mur (partie haute)			0,01	
500	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
501		Mur (partie haute)			0,04	
502	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
503		Mur (partie haute)			0,02	
504		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0,03	
505		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+1 - 124

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
506		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0.02	
507		Porte (P1) (Huisserie)			0,04	
508		Porte (P2) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
509		Porte (P2) (Huisserie)			0,02	
510	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
511		Mur (partie haute)			0,01	
512	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
513		Mur (partie haute)			0,04	
514	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
515		Mur (partie haute)			0,02	
516	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
517		Mur (partie haute)			0,01	
518		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
519		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 7						

R+1 - 122

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
520		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
521		Plinthes (mesure 2)			0,04	
522		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
523		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
524		Porte (P2) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
525		Porte (P2) (Huisserie)			0,01	
526	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
527		Mur (partie haute)			0,04	
528	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
529		Mur (partie haute)			0,02	
530	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
531		Mur (partie haute)			0,01	
532	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
533		Mur (partie haute)			0,04	
534	E	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
535		Mur (partie haute)			0,02	
536	F	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
537		Mur (partie haute)			0,01	
538	G	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
539		Mur (partie haute)			0,04	
540	H	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
541		Mur (partie haute)			0,02	
542		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0,03	
543		Plafond (mesure 2)			0,01	
Nombre d'unités de diagnostic : 12						

R+2 - 201

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
544		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
545		Plinthes (mesure 2)			0,04	
546		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
547		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
548	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
549		Mur (partie haute)			0,01	
550	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
551		Mur (partie haute)			0,04	
552	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
553		Mur (partie haute)			0,02	
554	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
555		Mur (partie haute)			0,01	
556		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
557		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 202

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
558		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
559		Plinthes (mesure 2)			0,04	
560		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
561		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
562	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
563		Mur (partie haute)			0,01	
564	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
565		Mur (partie haute)			0,04	
566	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
567		Mur (partie haute)			0,02	
568	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
569		Mur (partie haute)			0,01	
570		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
571		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 203

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
572		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
573		Plinthes (mesure 2)			0,04	
574		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
575		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
576	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
577		Mur (partie haute)			0,01	
578	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
579		Mur (partie haute)			0,04	
580	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
581		Mur (partie haute)			0,02	
582	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
583		Mur (partie haute)			0,01	
584		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
585		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 204

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
586		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
587		Plinthes (mesure 2)			0,04	
588		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
589		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
590	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
591		Mur (partie haute)			0,01	
592	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
593		Mur (partie haute)			0,04	
594	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
595		Mur (partie haute)			0,02	
596	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
597		Mur (partie haute)			0,01	
598		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
599		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 205

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
600		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
601		Plinthes (mesure 2)			0,04	
602		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
603		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
604	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
605		Mur (partie haute)			0,01	
606	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
607		Mur (partie haute)			0,04	
608	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
609		Mur (partie haute)			0,02	
610	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
611		Mur (partie haute)			0,01	
612		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
613		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 206

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
614		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
615		Plinthes (mesure 2)			0,04	
616		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
617		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
618	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
619		Mur (partie haute)			0,01	
620	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
621		Mur (partie haute)			0,04	
622	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
623		Mur (partie haute)			0,02	
624	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
625		Mur (partie haute)			0,01	
626		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
627		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 207

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
628		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
629		Plinthes (mesure 2)			0,04	
630		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
631		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
632	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
633		Mur (partie haute)			0,01	
634	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
635		Mur (partie haute)			0,04	
636	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
637		Mur (partie haute)			0,02	
638	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
639		Mur (partie haute)			0,01	
640		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
641		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 209

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
642		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
643		Plinthes (mesure 2)			0,04	
644		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
645		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
646	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
647		Mur (partie haute)			0,01	
648	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
649		Mur (partie haute)			0,04	
650	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
651		Mur (partie haute)			0,02	
652	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
653		Mur (partie haute)			0,01	
654		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
655		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 210

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
656		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
657		Plinthes (mesure 2)			0,04	
658		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
659		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
660		Porte (P2) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
661		Porte (P2) (Huisserie)			0,01	
662	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
663		Mur (partie haute)			0,04	
664	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
665		Mur (partie haute)			0,02	
666	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
667		Mur (partie haute)			0,01	
668	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
669		Mur (partie haute)			0,04	
670		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0,03	
671		Plafond (mesure 2)			0,02	
Nombre d'unités de diagnostic : 8						

R+2 - 212

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
672		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
673		Plinthes (mesure 2)			0,04	
674		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
675		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
676	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
677		Mur (partie haute)			0,01	
678	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
679		Mur (partie haute)			0,04	
680	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
681		Mur (partie haute)			0,02	
682	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
683		Mur (partie haute)			0,01	
684		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
685		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

R+2 - 213

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation / Travaux
-		Fenêtre extérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre intérieure (F1) (Non mesurée)	Aluminium	brut		Partie non visée par la règlementation
686		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0.02	
687		Plinthes (mesure 2)			0,04	
688		Porte (P1) (partie mobile)	bois	peinture	0,03	
689		Porte (P1) (Huisserie)			0,02	
690	A	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
691		Mur (partie haute)			0,01	
692	B	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0.02	
693		Mur (partie haute)			0,04	
694	C	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
695		Mur (partie haute)			0,02	
696	D	Mur (partie basse)	enduit	toile de verre	0,03	
697		Mur (partie haute)			0,01	
698		Plafond (mesure 1)	enduit	peinture	0.02	
699		Plafond (mesure 2)			0,04	
Nombre d'unités de diagnostic : 9						

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation
* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée. (Voir tableau ci-dessous)

Modèle	FENX2
N° Série Appareil	22-1036
Date	16/05/2022
Opérateur	RC
N° source	RTV-1423-23
Date de Source	01/04/2022

Groupe Physitek

FONDIS Electronic
26 avenue Duguay Trouin
78 960 Voisins-le-Bretonneux
Tél. : +33 1 34 52 10 30

analyticon instruments GmbH
Dieselstraße 18
61191 Rosbach vor der Höhe
Phone : +49 6003 93550

Visa de l'opérateur :

Index	Support	Type	Unité	Valeur cible	Plage de tolérance	Résultat	
0	SRM 2573	JUSTESSE	mg/cm²	1	0.9<x<1.2	1.05	POSITIF
1	SRM 2573	PEINTURE	mg/cm²	1	0.9<x<1.2	1.05	POSITIF
2	SRM 2573	PEINTURE	mg/cm²	1	0.9<x<1.2	1.06	POSITIF
3	PLATRE	PLATRE	mg/cm²	0	0<x<0.3	0.00	NEGATIF
4	PLATRE	PLATRE	mg/cm²	0	0<x<0.3	0.00	NEGATIF
5	SRM 2575	PEINTURE	mg/cm²	0.3	0.3<x<0.5	0.35	NEGATIF
6	SRM 2575	PEINTURE	mg/cm²	0.3	0.3<x<0.5	0.30	NEGATIF
7	SRM 2572	PEINTURE	mg/cm²	1.5	1.4<x<1.6	1.44	POSITIF
8	SRM 2572	PEINTURE	mg/cm²	1.5	1.4<x<1.6	1.43	POSITIF
9	Ech. Plomb	PLOMB	mg/cm²	> 5	> 5	65.82	POSITIF
10	Ech. Plomb	PLOMB	mg/cm²	> 5	> 5	69.94	POSITIF

Remarques :

Avant travaux 0.35 et 0.70

Page 1/1
Date de MàJ 14/02/2020

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Investigations approfondies à réaliser :

Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Plan.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mr Gueguen

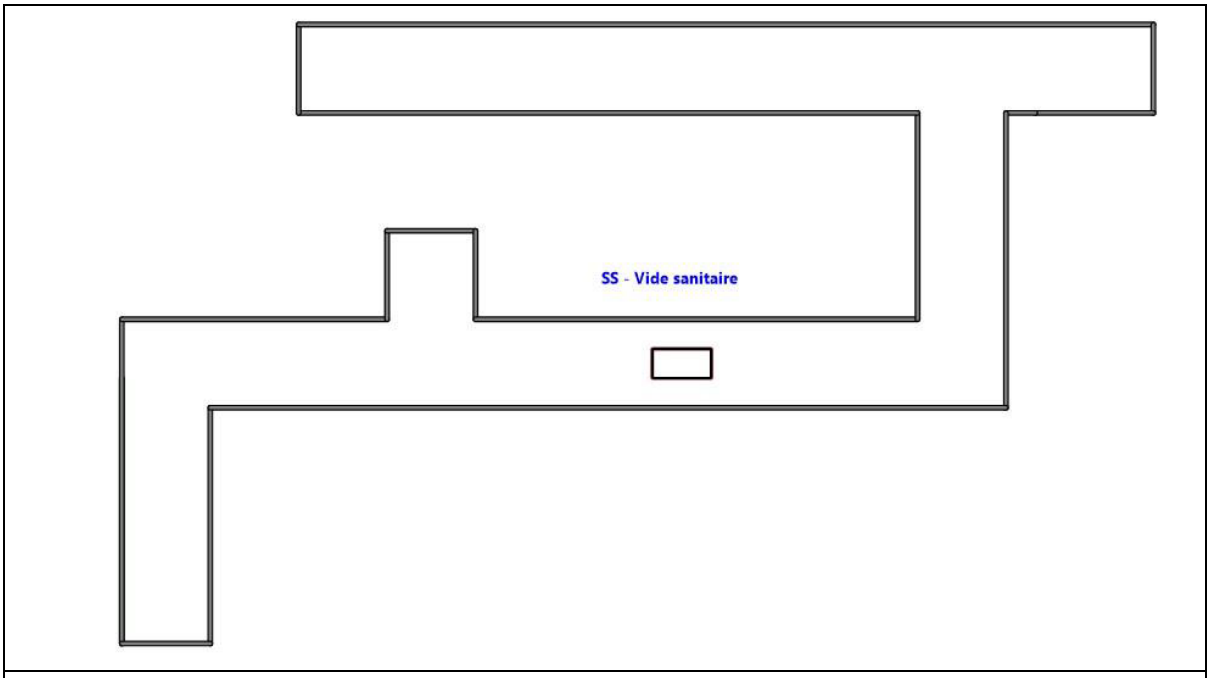
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***LCP 25 Av. Léonard de Vinci immeuble Europarc 33600 Pessac (détail sur www.info-certif.fr) -***

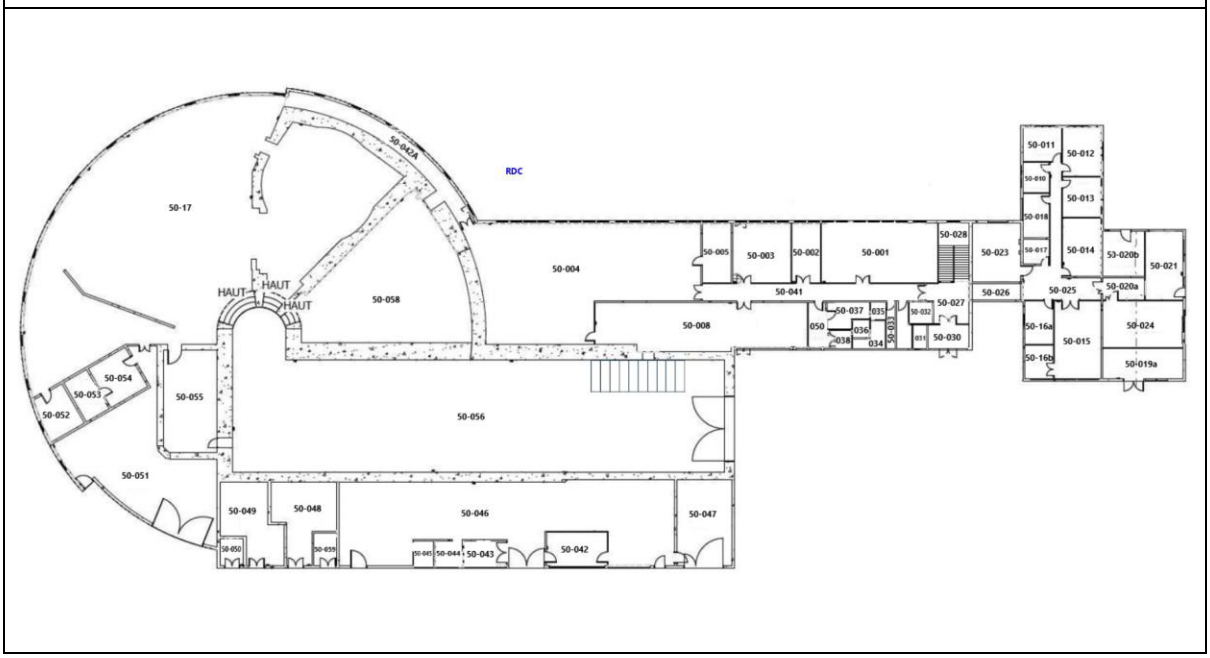
Fait à **ORSAY**, le **26/02/2025**

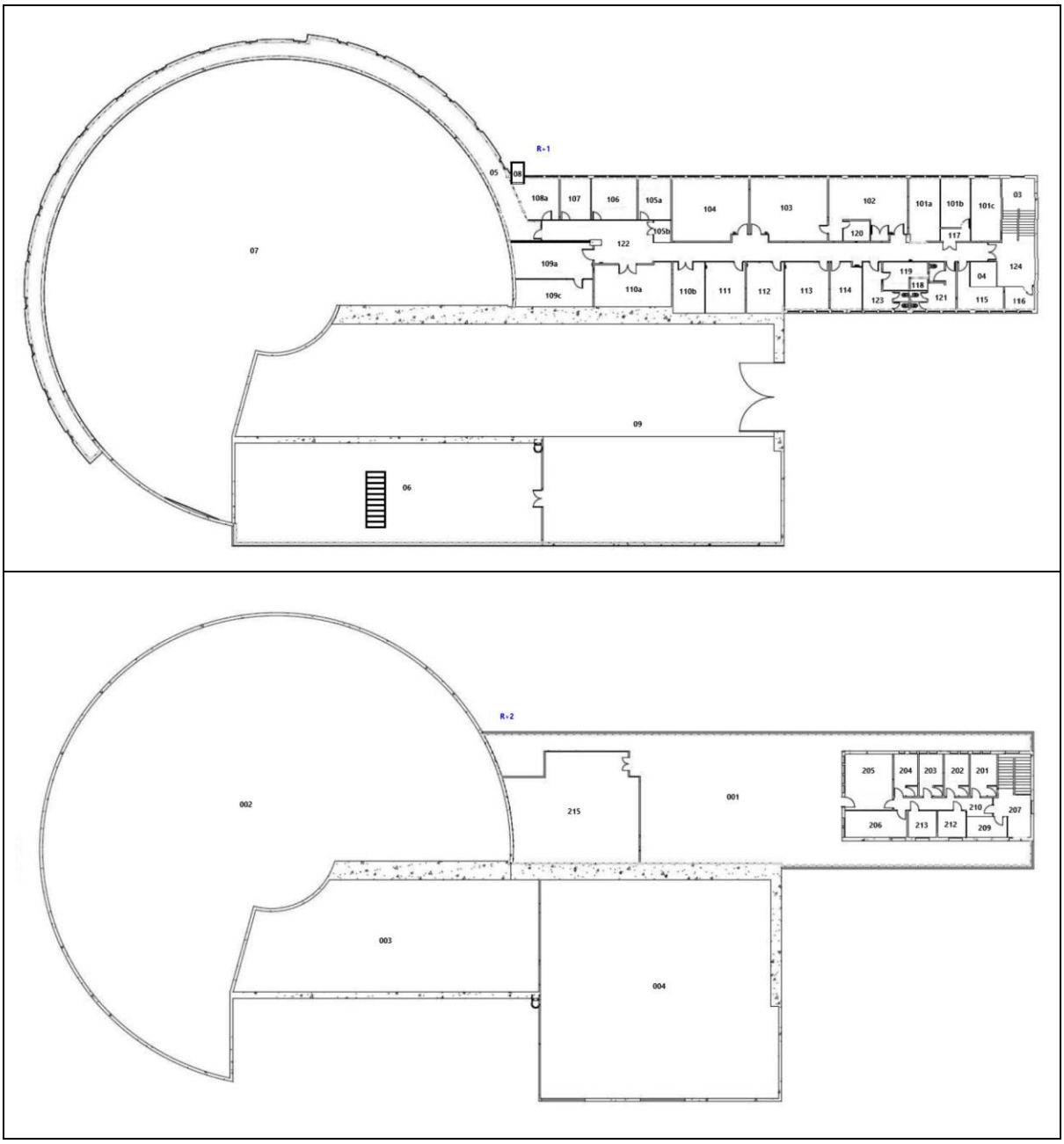
Par : Lebailly Marc

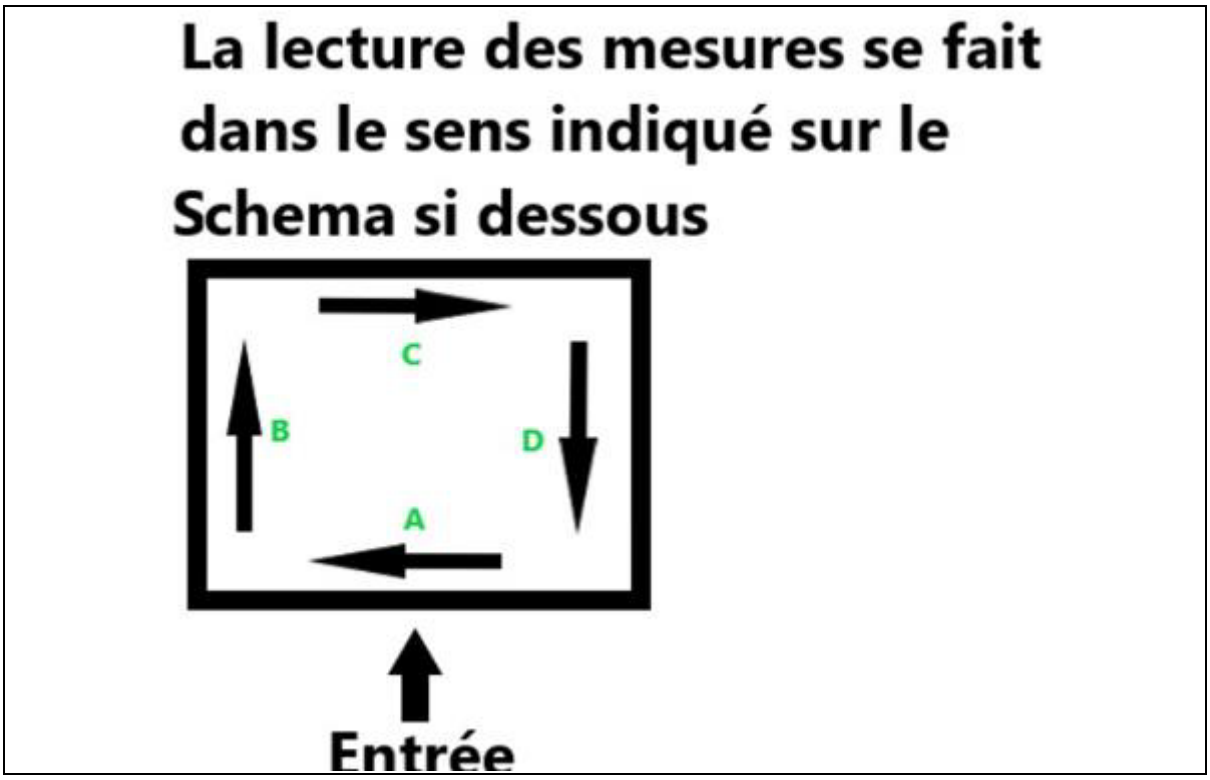


6. Localisation des mesures sur croquis de repérage






R+1
05
08
108a
107
106
105a
104
103
102
101a
101b
101c
03
07
105b
120
117
122
109a
119
118
04
124
109c
110a
110b
111
112
113
114
123
121
115
116
09
06
R+2
002
215
001
205
204
203
202
201
210
207
206
213
212
209
003
004



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :
- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)
- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,.) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

Apercora

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 85 01486 85 auprès du préfet de région de pays de la Loire.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

PCR-EVA-APP-12SS+SNS ind03

CEFRI

N°017 OF R
Date d'expiration : 31/08/2026

CERTIFICAT DE FORMATION PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Réf stage APERCORA : 2023.01.P.2.IND.SS+SNS

je soussigné, Clarisse Gerbaud, formateur de l'organisme certifié Apercora, atteste que :



BROUDIN THIBAULT
Né(e) le **16 FEVRIER 1992**

à suivi avec assiduité l'intégralité de la formation
"Personne Compétente en Radioprotection" Passerelle
Niveau 2
Secteur "Industrie"
Option «sources scellées» et «sources non scellées»
Qui s'est déroulé à MAUREPAS dans les locaux de SIRAC
Du 16 mars 2023 au 17 mars 2023
Du 20 mars 2023 au 24 mars 2023
Et le 27 mars 2023
et a obtenu un **avis favorable** à l'exercice de la fonction correspondante à l'issue des épreuves de contrôle de connaissance du
module théorique du 23 mars 2023, questionnaire PCR-N2-II-02
module appliqué du 27 mars 2023, questionnaire 24
et du contrôle continu

Le présent certificat

"Personne Compétente en Radioprotection"
Secteur "Industrie", "Médical"
Option «sources scellées» et «sources non scellées»
incluant les appareils en contenant,les appareils électriques émettant des RI, les accélérateurs de particules mentionnés au 2° de l'art. R. 1333-104 du CSP et les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles pour l'option SNS
expire le
05 JUILLET 2028

Il est délivré pour valoir ce que de droit.
Attendu que le candidat a apporté la preuve qu'il répondait aux critères d'attribution de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection, le présent certificat permet la désignation en tant que « Personne compétente en radioprotection ».
Stage conforme à l'Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection

Fait à Venansault le 27 mars 2023
Le formateur de l'organisme certifié
Clarisse Gerbaud

APERCORA
Conseil en Radioprotection
15 Rue des Néfliers
85190 VENANSAULT
☎ 02 51 05 13 80 / 06 76 69 49 88

Apercora - Conseil-Formation Radioprotection. SARL au capital de 60 000 €.
Code APE : 7490B. Siret : 50321793700021. Siren : 503217937
Siège social : 15 rue des Néfliers 85190 VENANSAULT.. Tél : 06.76.69.49.88. E-mail : contact@apercora.com

LCP CERTIFICATION DE PERSONNES

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N°495

Monsieur LEBAILLY Marc

Amiante sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Amiante** Date d'effet : 05/05/2021 : - Date d'expiration : 04/05/2028
Amiante avec mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Missions spécifiques, bâtiments complexes** Date d'effet : 05/05/2021 : - Date d'expiration : 04/05/2028
Gaz Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat de l'installation intérieure gaz** Date d'effet : 07/11/2022 : - Date d'expiration : 06/11/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Constat du risque d'exposition au plomb** Date d'effet : 07/11/2022 : - Date d'expiration : 06/11/2029
Termites métropole Selon arrêté du 1er juillet 2024	**Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments** Date d'effet : 25/02/2025 : - Date d'expiration : 24/02/2032

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 25/02/2025, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024

cofrac Accréditation N° 4-0590 Portée disponible sur www.cofrac.fr

Fondis Electronic
Groupe PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109
dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq.** Celle valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 850 MBq cette valeur limite est atteinte après 60 mois.**
- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBq cette valeur limite est atteinte après 36 mois.**

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : DIMOTECK (95)	
Modèle de l'analyseur :	FEnX2
Numéro de série analyseur :	22-1036
Numéro de série de la source :	RTV-1423-23
Activité de la source (Mbq) :	850
Date d'origine de la source :	01/04/2022
Date de fin de validité de la source :	01/04/2027

Groupe Physitek
Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr
afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.